



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 24 septembre 2014

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière viandes blanches s'est réuni le 24 septembre 2014, sous la présidence de Jean-Michel Serres.

Situation des marchés : conjoncture difficile pour les filières volailles et porcs, malgré la baisse du prix des matières premières

La situation reste difficile dans le secteur de la **volaille**, malgré les efforts de la filière française pour reconquérir le marché intérieur et le recul du prix des matières premières destinés à l'alimentation animale. Les abattages de dinde et de poulet sont en retrait et les achats des ménages français en viandes de volailles faiblissent depuis le début de l'année. Côté commerce extérieur, les exportations de volailles, et notamment de poulet, affichent un recul sensible alors que les importations ont légèrement augmenté. Les prix payés aux producteurs de lapins sont aussi en repli malgré la diminution de l'offre ; les achats des ménages français continuent de s'effriter. Dans le secteur de l'œuf, le niveau de production reste élevé et sera difficile à gérer en cas de reprise de la production européenne et d'essoufflement des débouchés.

L'embargo russe a pour le moment peu d'impact sur la filière volailles. La Russie tend en effet à l'autosuffisance et les exportations vers ce pays ne représentent plus que 7 % des volumes exportés par l'UE et la France en 2013.

La **filière porcine** européenne et française est pénalisée par l'embargo russe, même si la baisse des abattages et la forte demande asiatique ont en partie compensé la fermeture de ce marché au cours du premier semestre. En France, les prix payés au producteur ont décroché depuis l'été sous l'effet d'une météo peu favorable à la consommation de grillades. Le phénomène s'est amplifié à la rentrée avec la hausse saisonnière de la production et des prix entrée abattoir en baisse de 0,40 €/kg par rapport à l'an dernier. Les inquiétudes restent fortes pour la seconde partie de campagne, alors que les cours du porc sont habituellement soutenus à l'automne par l'exportation.

Le débouché russe reste en effet un débouché important pour la France (10 % de ses exportations de viandes congelées mais surtout de pièces grasses pour une valeur de 100 millions d'euros). Mais de fait, l'Union européenne et la France ne pouvaient déjà plus exporter vers la Russie depuis février 2014 en raison de la suspension du certificat sanitaire de l'Union européenne suite à des cas de peste porcine découverts dans des populations de sangliers polonaises et baltes.

Les services de l'État sont mobilisés pour lever l'embargo sanitaire au plus vite et accompagner l'interprofession porcine pour développer de nouveaux débouchés, notamment en Afrique du Sud, Corée, Chine et Taïwan.

Crise de l'œuf 2013 : deux dispositifs pour soutenir les éleveurs et les entreprises les plus fragilisés

Suite à la crise de l'œuf survenue au cours de la campagne 2013/14, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt a souhaité mettre en place deux dispositifs d'aides pour cette filière.

Le premier dispositif, doté d'un budget de 800 000 € au titre des aides de *minimis*, vise à accompagner les entreprises de conditionnement et de commercialisation d'œufs de consommation, confrontées à des pertes d'excédent brut d'exploitation importantes. Les dossiers devront être déposés au plus tard le 3 novembre 2014 auprès des services de FranceAgriMer

Le second dispositif, doté d'une enveloppe de 500 000 €, concerne les producteurs spécialisés dans la production d'œufs de consommation les plus endettés qui pourront bénéficier du Fonds d'allègement des charges et de la prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long et moyen terme. Les éleveurs devront déposer leur dossier au plus tard le 26 décembre 2014 en DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

En 2013, la production française d'œufs de consommation avait atteint un niveau record, entraînant une baisse sensible des prix à la production durant le premier semestre 2013. Associée à un coût des matières premières élevé et aux investissements importants consentis dans les exploitations dans le cadre de la mise aux normes, la situation a abouti à une crise de l'œuf durant l'été 2013.

Alors que la situation semblait s'être stabilisée lors du second semestre 2013, la production française d'œufs connaît une nouvelle croissance en 2014 qui pèse sur le marché.

Suite des plans stratégiques de filière : le plan d'action de la filière œuf adopté en Conseil

Les membres du Conseil viandes blanches ont approuvé le plan d'actions de la filière œufs pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée : mieux connaître et piloter la production, conforter le marché intérieur et développer une approche collective de l'exportation.

Les plans d'actions des filières avicoles et porcines sont en cours d'élaboration et seront soumis au Conseil viandes blanches avant la fin de l'année.

Aides aux entreprises d'abattage : report de la date limite de dépôt des dossiers

Le Conseil a accueilli favorablement un projet de décision du Directeur général concernant le report de la date de dépôt des demandes d'aides destinées aux entreprises d'abattage.

Le volet 1 de la demande devra être transmis au plus tard le 30 novembre 2014 à FranceAgriMer avec copie à la Draaf du siège social de l'entreprise. La date limite de dépôt du volet 2 est fixée au 30 avril 2015.

Programmes d'expérimentation : reconduction des aides de FranceAgriMer en 2015

Sur proposition de FranceAgriMer, les membres du Conseil ont reconduit pour 2015 les axes d'orientation validés l'an passé pour l'octroi des aides à l'expérimentation aux porteurs de projets :

- Axe 1 : adapter la production aux évolutions réglementaires et à la demande sociétale ;
- Axe 2 : améliorer l'efficacité des entreprises dans un contexte de forte compétition et de maîtrise de l'impact de l'environnement ;
- Axe 3 : améliorer la qualité organoleptique et sanitaire des viandes et des produits transformés pour répondre aux demandes des marchés et des consommateurs.

Les porteurs de projet devront saisir leurs projets avant le 31 novembre 2014 sur le site <https://experimentation.franceagrimer.fr/Pages/default.aspx>.

En 2014, plus de 700 000 € ont été octroyés par FranceAgriMer pour soutenir 17 programmes d'expérimentation : 12 programmes, portés par l'IFIP, l'ANSES ou l'ITERG, concernent la filière porc, 3 programmes portés par l'ITAVI concernent la filière volailles et lapin, 2 programmes, portés par le CTCPA, sont dédiés au foie gras.

Sur la période 2011-2014, FranceAgriMer a mobilisé près de 3,3 millions d'euros au titre de l'expérimentation pour soutenir l'innovation, la recherche et le développement dans la filière viandes blanches.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 24 septembre 2014 :

[http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11676/node_31446/Conseil-Viandes-Blanches-du-24-septembre-2014/\(filiere\)/2/\(nodeActu\)/228](http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11676/node_31446/Conseil-Viandes-Blanches-du-24-septembre-2014/(filiere)/2/(nodeActu)/228)

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
